

Envoyé en préfecture le 24/10/2025

Reçu en préfecture le 24/10/2025

Publié le 24 OCT. 2025

ID : 059-215904210-20251008-D_5_08_10_25-DE



RÈGLEMENT DES ÉTUDES

Ecole Municipale
de Musique de MOUVAUX
Gérard ROUSSEL



SOMMAIRE :

Envoyé en préfecture le 24/10/2025

Reçu en préfecture le 24/10/2025

Publié le 24 OCT, 2025

ID : 059-215904210-20251008-D_5_08_10_25-DE

1- PRÉSENTATION	P-3	• EN FORMATION MUSICALE	
2- LES DISCIPLINES PROPOSÉES	P-4	• EN PRATIQUE COLLECTIVE	P-13
3- LES INSCRIPTIONS ET RÉINSCRIPTIONS	P-4	• EN MODULE	
4- LES PARCOURS : PRÉSENTATION	P-5	5- L'ÉVALUATION	P-14
- LE PARCOURS DECOUVERTE	P-5	• LE CONTRÔLE CONTINU	
- LES PARCOURS ETUDES	P-6	• LE BREVET D'ÉTUDES MUSICALES.....	P-16
- LE PARCOURS 3° CYCLE AMATEUR	P-7	• LE CERTIFICAT DE MUSIQUE DE PRATIQUE EN AMATEUR	P-17
- LE PARCOURS PERSONALISÉ	P-8	• LE PRIX DE LA VILLE OU PROJET	
- LE PARCOURS ADAPTE	P-9	6- L'ACTION CULTURELLE	P-17
4.2- LES MODULES	P-9	• AUDITIONS ET CONCERTS	
• LES CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS	P-10	• ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE	
• LE PARCOURS VOCAL	P-10	• PRATIQUES AMATEURS :	P-18
• LE PARCOURS ADULTES			
4.3- OBJECTIFS GÉNÉRAUX :	P-11		
• EN FORMATION INSTRUMENTALE			

1- PRÉSENTATION

L'école Municipale de Musique de Mouvaux - Gérard Roussel (E3M) est un établissement culturel de la Ville, créé en 1951 et en charge plus précisément de l'enseignement musical.

Lieu ressource sur la Ville, l'établissement a une mission générale d'enseignement des compétences fondamentales (premier et second cycle) sur la métropole Lilloise et de rayonnement communal et territorial par le développement des pratiques culturelles.

Établissement non classé par l'État, l'E3M se réfère toutefois au Schéma National d'orientation pédagogique du Ministère de la Culture, dans la limite de ses moyens humains et financiers, dans ce cadre, les missions qu'elle souhaite porter sont :

- Des missions d'éducation fondées sur un enseignement artistique spécialisé, organisé en cursus et favorisant l'orientation des élèves tout au long de leur formation.
- Des missions de développement des pratiques artistiques des amateurs, en leur offrant notamment un environnement adapté.
- Des Parcours différenciés d'apprentissage de la musique pour tous les publics
- Une mission d'inclusion forte avec la présence d'un référent handicap pour la mise en place d'un accompagnement spécifique.

L'E3M s'entend donc comme un lieu de pratique destiné aux usagers inscrits et non-inscrits avec l'accueil de l'Orchestre d'Harmonie de Mouvaux (OHM) partenaire privilégié, avec un suivi de rayonnement territorial pouvant aller au-delà de la Commune de Mouvaux, au travers d'échanges pédagogiques et artistiques.

De nombreuses manifestations sont mises en place par l'E3M, avec les services de la Ville comme L'Etoile – Scène de Mouvaux, la Bibliothèque pour tous, les structures d'accueil de personnes âgées et de la petite enfance... favorisant ainsi le partage et la pratique des élèves sur scène.

L'E3M et l'Etoile – Scène de Mouvaux proposent chaque année une saison en résonnance avec les programmes de Formation Musicale et leur permettant de promouvoir les concerts, auditions de classes ou d'ensembles, les rencontres, les spectacles...

L'objectif majeur pour l'E3M est de préparer à une pratique artistique collective en amateur, avec une orientation possible vers une voie plus professionnelle que serait le :

- Conservatoire à Rayonnement Régional de Lille.
- Conservatoire à Rayonnement Départemental de Tourcoing
- Conservatoire à Rayonnement Départemental de Roubaix

Ainsi, le parcours instrument ne sera pas la seule discipline suivie par l'élève.

Le Règlement des Études fixe les grandes lignes du fonctionnement pédagogique, en concrétisant les orientations du Projet Pédagogique.

Il détermine le parcours des élèves, les différentes étapes de formation, avec les objectifs à atteindre ainsi que les modalités d'accès, d'évaluation et de suivi, en fonction des parcours proposés.

Ce Règlement des Études reste évolutif, sous la responsabilité de la Direction, en concertation avec le Conseil Pédagogique.

Il est mis à la disposition de tous, et plus particulièrement des élèves et des parents qui doivent en prendre connaissance.

2- LES DISCIPLINES PROPOSÉES

- Les cordes : violon – violoncelle – contrebasse
- Les bois : hautbois – flûte traversière – clarinette – saxophone
- Les cuivres : trompette – cor – trombone – tuba
- Les instruments polyphoniques : percussions – piano – harpe
- Les musiques actuelles - Jazz : batterie – guitare basse – Piano
- Vocale : Chorale Mouv'voce et Chorale enfant
- La formation musicale
- La pratique collective : Musique de Chambre - Ensembles instrumentaux avec 2 musiciens au minimum – Ensembles de Classes.
- La pratique d'orchestre : l'orchestre d'harmonie, l'orchestre symphonique sur projet, la fanfare de rue, l'Harmonie Junior et ensemble de cuivres.

3- LES INSCRIPTIONS ET RÉINSCRIPTIONS :

Cf : Règlement Intérieur

4- LES PARCOURS : PRÉSENTATION

Envoyé en préfecture le 24/10/2025
 Reçu en préfecture le 24/10/2025
 Publié le **24 OCT. 2025**
 ID 059-215904210-20251008-D_5_08_10_25-DE

PARCOURS DECOUVERTE

5 ans G.S	ÉVEIL MUSICAL	Cours collectif de 45mn hebdomadaire - Découverte sonore et rythmique - Premières chansons
6 ans C.P	INITIATION MUSICALE / DECOUVERTE	Cours collectif de 45mn hebdomadaire - Découverte sonore et rythmique - Premières chansons / Pratique des percussions à main - Découverte des hauteurs du son, des intensités - Écoute instrumentale - Découvertes des instruments de musiques dans les classes.

PARCOURS ETUDES

CLASSE	FORMATION INSTRUMENTALE	FORMATION MUSICALE	PRATIQUE COLLECTIVE	ÉCOLE DU SPECTATEUR	ÉVALUATION
<u>IC1</u>	30mn hebdomadaire	Hebdomadaire avec 1h Formation Musicale instrumentale,	Conseillée Chant Chorale enfant 1h ∞	Écoute au moins 2 concerts par an +	Contrôle continu et audition/évaluation annuelle
<u>IC2</u>	Cours individuel ou semi-collectif (ex : 2 élèves en 1h ou 3 élèves en 1h30)		Pour les cordes Orchestre cordes 1° Cycle 1h	Participation à au moins une prestation publique par an	
Examen de fin de 2ème année					

Envoyé en préfecture le 24/10/2025

Reçu en préfecture le 24/10/2025

Publié le 24 OCT. 2025

ID : 050-215904210-20251008-D_5_08_10_25-DE

CLASSE	FORMATION INSTRUMENTALE	FORMATION MUSICALE	PRATIQUE COLLECTIVE	ÉCOLE DU SPECTATEUR	ÉVALUATION
<u>I.C.3</u>	30mn hebdomadaire	1h15 hebdomadaire	Orchestre cordes 1° Cycles (1h00)	Écoute au moins 2 concerts par an	Contrôle continu et audition annuelle
<u>I.C.4</u>	Cours individuel	Cours collectif avec pratique vocale de 30mn	∞ Orchestre Harmonie Junior (1h pour les Vents)	+	
<u>(I.C.5)</u>			∞ Ensemble instrumental	Participation à au moins une prestation publique par an	
Examen de fin de 1° Cycle					

CLASSE	FORMATION INSTRUMENTALE	FORMATION MUSICALE	PRATIQUE COLLECTIVE	ÉCOLE DU SPECTATEUR	ÉVALUATION
<u>II.C.1</u>			1h30 hebdo.	Écoute au moins 2 concerts par an	Contrôle continu et audition/évaluation annuelle
<u>II.C.2</u>	45 mn hebdo. Cours individuel	1h30 hebdo FM. Module au choix de l'élève Possible	∞ Orchestre d'Harmonie de Mouvaux ∞ Ensembles Cordes 2° Cycles ∞ Orchestre Projet	Participation à au moins une prestation publique par an + Concerts des ensembles de pratiques collectives	
<u>II.C.3</u>	45 mn hebdo. Cours individuel	1h30 hebdo FM. Module au choix de l'élève Possible	1h30 hebdo. ∞ Orchestre d'Harmonie de Mouvaux ∞ Ensembles Cordes 2° Cycles ∞ Orchestre Projet	Écoute au moins 2 concerts par an + Participation à au moins une prestation publique par an + Concerts des ensembles de pratiques collectives	
<u>II.C.4</u>					
Diplôme BEM : BREVET D'ÉTUDES MUSICALES					
Fin de Cycle II					

Envoyé en préfecture le 24/10/2025
 Reçu en préfecture le 24/10/2025
 Publié le **24 OCT. 2025**
 ID : 059-215904210-20251008-D_5_08_10_25-DE

PARCOURS 3^e CYCLE AMATEUR CONTINU

CLASSE	FORMATION INSTRUMENTALE	FORMATION MUSICALE	PRATIQUE COLLECTIVE	ÉCOLE DU SPECTATEUR	ÉVALUATION
III C 1		1h Hebdo.	1h30 hebdo.	Écoute au moins 3 concerts par an	
III C 2	1h hebdo. Cours individuel	Un module ou Atelier avec un professeur	∞ Orchestre d'Harmonie de Mouvaux ∞ Orchestre Projet	+ Participation à au moins une prestation publique par an + Concerts des ensembles de pratique collectives	Contrôle continu et audition annuelle
III C 3					

AUDITION DE FIN DE 3^e CYCLE AMATEUR PRIX DE LA VILLE DE MOUVAUX

PARCOURS PERSONNALISE

Envoyé en préfecture le 24/10/2025
 Reçu en préfecture le 24/10/2025
 Publié le **24 OCT. 2025**
 ID : 059-215904210-20251008-D_5_08_10_25-DE

La culture musicale et la pratique collective sont regroupées sur un seul créneau pour une meilleure cohérence pédagogique.

A partir de 11 ans	CLASSE	FORMATION INSTRUMENTALE	FORMATION MUSICALE ADULTES	PRATIQUE COLLECTIVE	ÉVALUATION	
	I PP 1	30mn hebdomadaire	1h Hebdo.	1h30 hebdomadaire OHM 1h MDC 1h ATELIERS MODULES	Contrôle continu et audition annuelle	
	I PP 2	Cours individuel ou semi-collectif		1h30 hebdomadaire OHM 1h MDC 1h ATELIERS MODULES		
	I PP 3			1h30 hebdomadaire OHM 1h MDC 1h ATELIERS MODULES		
	<u>ÉVALUATION de fin de I.C.P.P</u>					
	II PP 1	45 mn hebdomadaire	Un module de création avec un professeur	1h30 hebdomadaire OHM 1h MDC 1h ATELIERS MODULES	Contrôle continu et audition annuelle	
	II PP 2	Cours individuel				
	II PP 3					
	<u>ÉVALUATION en fin de II.C.P.P</u>					

Sur demande et après avis du Conseil Pédagogique Réintégration du parcours Etudes



PARCOURS 3^e CYCLE AMATEUR CONTINU

PARCOURS ADAPTE

	CLASSE	FORMATION INSTRUMENTALE	FORMATION MUSICALE EN INCLUSIVITE	PRATIQUE COLLECTIVE	ÉVALUATION
À partir de 7 ans	I PA 1	30mn hebdomadaire	1h Hebdo.	Chant Choral / Orchestre à Cordes	Contrôle continu et audition annuelle
	I PA 2	Cours individuel			
	I PA 3		1h15 Hebdo	Harmonie Junior / MDC	
	I PA 4				
	Examen Réintégration Parcours études sur demande ou Poursuite PA				
	II PA 1	45 mn hebdomadaire	1h 30 Hebdo.	1h MDC 1h Ateliers spécifiques / Modules	Contrôle continu et audition annuelle
	II PA 2	Cours individuel			
	II PA 3				
Attestation de fin de Parcours Musical / BEM					

Prendre rendez-vous avec la référente parcours suivi personnalisé et remplir la fiche de suivi. Les épreuves pour ces parcours bénéficient d'un aménagement d'épreuves pour les élèves à besoins spécifiques.

4.2- LES ATELIERS ET MODULES

LES MODULES :

Tous les modules sont associés à une pratique collective. Ils sont accessibles à tous les élèves sur avis des professeurs et de la Direction.		
<u>Prépa Tutti</u> 1h hebdomadaire	Vents, cordes, piano, harpe, percussions	<ul style="list-style-type: none"> - Déchiffrage instrumental - Travail sur le répertoire d'orchestre - Culture - Écoute - Recherche d'autonomie
<u>Atelier découverte jazz</u> 1h par session	À partir de la 5 ^e année de Pratique	<ul style="list-style-type: none"> - Histoire du jazz - Culture Musicale - Lecture des accords - Improvisation
<u>Atelier Chanson</u> 1h	À parti du 2 ^e Cycle	<ul style="list-style-type: none"> - Travail sur l'oralité - Culture musicale - Improvisation - Lien musique/danse
<u>Musique de chambre</u> - 1h hebdo encadrées par un professeur - Travail en autonomie fortement recommandé	Ouvert à tous à partir du 1C3	Travail sur la discipline Musique de chambre et sur le répertoire. Recherche d'autonomie de travail, restitution

Envoyé en préfecture le 24/10/2025
 Reçu en préfecture le 24/10/2025
 Publié le 24/10/2025
 ID : 059-215804210-20251008-D_5_08_10_25-DE

<p><u>Atelier de création 2h en session</u></p>	<p>Ouvert à tous</p>	<p>- Initiation aux logiciels d'écriture</p>
<p><u>Atelier Choral Mouv'voce 2h en Hebdo</u></p>	<p>Ouvert à tous</p>	<p>Travail sur la discipline et sur le répertoire Chant Choral. Restitution</p>

LES CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS
Collège : 6ème, 5ème et 4ème

Il s'agit de proposer aux élèves inscrits à l'E3M en partenariat avec le Collège du Lazaro (sur dérogation et places disponibles) et qui entrent en 6ème, 5ème, 4ème ou 3ème, de bénéficier d'un emploi du temps aménagé pour recevoir un enseignement musical hebdomadaire renforcé :

La classe CHAM accueille également des élèves débutants qui souhaitent débiter un instrument dès la 6ème en fonction des places dans les classes instrumentales.

- 2 heures sont programmées au collège en classes complètes ou en groupe CHAM.
- 1 heure de chorale au collège (la pratique collective est obligatoire)
- Cours de Formation et de Culture musicale d'1h30
- Cours d'instrument de 30 à 45 minutes
- Pratique collective de 1h à 2h

L'objectif est de permettre aux élèves de poursuivre leur cursus scolaire tout en ayant une pratique artistique soutenue, en étant ainsi respectueux du temps de l'enfant et en favorisant entre autres :

- La formation musicale se fait au collège (les enseignants se déplacent)
- L'instrument se fait à l'E3M.
- Une pratique instrumentale
- Un prolongement culturel par des actions ponctuelles avec l'Etoile -Scène de Mouvaux sur des esthétiques diverses

Les élèves de ces classes sont soumis aux mêmes modalités d'évaluation que les autres.

4.3- OBJECTIFS GÉNÉRAUX

EN FORMATION INSTRUMENTALE

Le temps de cours varie selon les années d'apprentissage en laissant la possibilité aux enseignants d'organiser des temps collectifs, égaux ou non au temps individuel hebdomadaire, dans un but pédagogique.

Les objectifs :

Cycle 1

- Motiver l'élève
- Apporter des bases de pratique artistique individuelle et collective
- Développer un apprentissage et une pratique culturelle

Cycle 2

- S'approprier une technique instrumentale et une culture artistique correspondante
- Être autonome dans une pratique individuelle et collective
- Élargir la pratique artistique dans le souci d'une ouverture culturelle
- Approfondir la création sous différentes formes

Cycle 3 Amateur Continu

- S'approprier les connaissances pour élaborer son projet personnel artistique, dans une autonomie individuelle et collective

EN FORMATION MUSICALE

L'E3M propose des cours de Formation Musicale en fonction des esthétiques, avec plusieurs créneaux horaires possibles pour une meilleure prise en compte de l'emploi du temps de l'élève.

La Formation Musicale est proposée dans le Conservatoire dès l'âge de 6/7 ans, après un temps d'éveil et d'initiation.

Les objectifs de la Formation Musicale sont de « Faire de la musique ensemble » autour de 4 Axes.

1) L'écoute

- Les paramètres du son : hauteur, durée, intensité, timbre
- Écoute active, écoute intérieure, polyphonie

Outils et moyens :

- Pulsations, rythme, tempo, justesse, nuance...

- Passer par l'oral avant l'écrit, imitation, reproduction = écoute pure
- Écouter le groupe pour être ensemble
- Tonalité, cadences suspensives/conclusives, majeur/mineur
- Reconnaissance des hauteurs de sons
- Découvrir, identifier, nommer, classer, comparer
- Oreille mélodique, rythmique, harmonique
- Auto-dictées

2) Le langage musical :

- Codage
- Déchiffrage

Outils et moyens, codage :

- Lecture/écriture
- Instrumental ou vocal
- S'imprégner
- Lire ce qui a été joué, ou jouer ce qui a été lu

Outils et moyens, déchiffrage :

- Préparé, guidé, méthodologie
- Individuel ou collectif
- Lecture à vue
- Instrumental ou vocal

3) La création :

- Oser

Outils et moyens :

- Vocale ou instrumentale
- Jeu comme outil IIC2
- Libre ou guidée IIC2
- Individuelle ou collective IIC2
- Orale et/ou retranscrite

4) La culture :

- Contexte culturel
- Ouverture à différentes esthétiques

Outils et moyens :

- Contes musicaux
- Répertoire à connaître
- Analyse auditive et théorique

L'E3M propose différentes formes de pratiques collectives :

- Les ensembles de Classes, de Cuivres
- La pratique d'orchestre : Orchestre Cordes 1^o Cycle, L'orchestre d'harmonie Junior l'Orchestre d'Harmonie de Mouvaux, la Fanfare de rue.
- L'ensemble de Chant Choral, Chorale Enfants
- La Musique de chambre : formation composée de deux instruments minimums

Les ensembles

Complémentaires des formations d'orchestre, les ensembles instrumentaux permettent aux élèves de découvrir un répertoire spécifique à leurs familles d'instruments et de réaliser des projets facilitant la rencontre d'élèves.

Les ensembles peuvent être proposés dès le début de l'apprentissage.

Il s'agira également de soumettre sous forme d'ateliers, des projets autour d'esthétiques variées offrant une ouverture culturelle bénéficiant ainsi aux ensembles de l'E3M

Les objectifs :

- Créer une dynamique autour de la classe d'instrument et des échanges entre élèves
- Apporter une connaissance sur le répertoire arrangé
- Promouvoir les familles d'instruments

Les formations d'orchestre

La pratique collective est obligatoire dès la 3^e année d'apprentissage. Les élèves sont affectés en fin d'année dans les différentes formations : cordes ou orchestres d'harmonie ou ateliers, en accord avec l'élève, l'enseignant et le Directeur, selon le niveau, les effectifs et les projets.

Pour les instruments polyphoniques, la pratique du Chant choral ou une pratique interdisciplinaire sera proposée dès que possible.

Les objectifs :

- Vivre une expérience artistique à travers une autonomie instrumentale selon chaque niveau
- Partager une pratique collective amateur de préférence en intergénérationnel
- Participer à la mise en place de projets artistiques permettant une ouverture culturelle et une rencontre artistique

La Musique de chambre

Formation interdisciplinaire, rattachée ou non à un parcours, elle peut être proposée aux élèves ayant acquis une certaine autonomie et pouvant travailler en répertoire de Musique de Chambre.

Les objectifs :

- Renforcer l'autonomie
- Aborder un répertoire de Musique de chambre
- Développer une autonomie de travail et de répétition

EN MODULE :

L'objectif recherché ici est l'ouverture des élèves vers d'autres esthétiques et surtout vers d'autres formats d'apprentissage.

Nous avons considéré que si chaque élève a des aptitudes différentes dans l'apprentissage, il est alors important de proposer plusieurs options dans le parcours qui vont faciliter la continuité de la pratique instrumentale ou vocale.

À partir des temps d'évaluation de l'élève, notamment en 6ème année, des options sont proposées à l'élève pour mieux répondre à son projet.

Ces modules sont mis en place sur des durées de cours identiques, avec des formats différents, allant d'un rendez-vous hebdomadaire à un rendez-vous mensuel, selon les contenus.

Chaque élève qui souhaite suivre ce type de cours s'engage, en présence de ses parents (s'il est mineur) et du Directeur de l'Établissement, à participer activement et assidûment aux activités.

5- L'ÉVALUATION

LE CONTRÔLE CONTINU

Des temps d'Examens réguliers avec un jury extérieur sont mis en place, tous les 2 ans, pour apporter un suivi des apprentissages de l'élève et l'aider à se situer dans sa progression. Pour les autres années, un temps d'évaluation est mis en place lors d'une audition en présence des professeurs et du directeur.

Les modalités d'évaluation interne dans les parcours :

Niveau	Instrument	Formation Musicale	Orchestre	Autres pratiques collectives
	Public	Non Public		
1ere année	<ul style="list-style-type: none"> - Un répertoire du professeur - Une création, écriture accompagnée - Un répertoire en petit collectif 	<ul style="list-style-type: none"> - Déchiffrage instrumental - Chant en petit collectif - Écrit : analyse, relevé, relevé en contrôle continu 		
3 et 5 ème année	<ul style="list-style-type: none"> - Un répertoire du professeur - Un répertoire musique de chambre 	<ul style="list-style-type: none"> - Déchiffrage instrumental - Chant en petit collectif - Écrit : analyse, relevé, culture 	<ul style="list-style-type: none"> - Assiduité - Participation active - Travail personnel 	<ul style="list-style-type: none"> - Assiduité - Participation active - Travail personnel

Après l'évaluation, l'élève recevra un bilan, écrit par le professeur et la iMuse sur les évaluations semestrielles.

L'examen de 6ème année aura comme objectif d'orienter, puisqu'il sera proposé à l'élève un parcours diplômant (préparation du BEM) ou non diplômant (parcours orchestre, parcours découverte d'esthétiques...)

L'évaluation aura lieu en présence des professeurs de l'E3M et du directeur. Quatre principaux objectifs pour l'évaluation :

- Permettre à l'élève d'avoir des regards croisés sur sa pratique, avec une évaluation réalisée en présence de tous les professeurs concernés par l'élève.
- Proposer une orientation selon ses objectifs et son évolution en tenant compte de son contexte de vie
- Valoriser son parcours et sa pratique pour la réalisation d'un « Projet » personnel artistique en fin de formation
- Décider du passage en année supérieure ou décider du maintien une année supplémentaire dans la même classe

- Modèle de grille de notation :

Contrôle Continu	Instrument	Assiduité	Effort Personnel- Travail	Investissement	Progression
	Formation Musicale	Lectures chantées	Lecture de notes et rythmes	Relevé mélodique et rythmique	Analyse
	Orchestre ou Ensemble	Assiduité	Travail Personnel	Investissement	Progression
Contrôle d'année	Instrument	Qualités musicales et artistiques		Technicité Instrumentale/ Posture	Musicalité/ Créativité
	Formation Musicale	Lecture de notes et rythmes	Lectures chantées	Relevé Mélodique	Théorie/Analyse
Contrats objectifs					
Conseils - Préconisation	Pratique Collective ou orchestre		Travail personnel	Orientation	Autres conseils
Avis de l'élève					

LE BREVET D'ÉTUDES MUSICALES

Durée de l'épreuve instrumentale : 10 à 15 minutes par candidat, dans des conditions de concert.

Niveau	Instrument Public	Formation Musicale Non public	Orchestre	Autres pratiques collectives
B.E.M	<ul style="list-style-type: none"> - Un répertoire du professeur - Un répertoire de l'élève - Une création - Un répertoire en musique de chambre 	- Module proposé dans l'école	- Contrôle continu	Conseillé pour favoriser l'ouverture esthétique

L'épreuve a lieu en condition de concert, en présence d'un jury extérieur.

Aide à la création et à la composition avec l'aide d'un arrangeur :

Dans le cadre de leur BEM, les élèves doivent présenter une pièce musicale qu'ils ont créée. L'idée, au-delà du simple fait de créer, est d'écrire de la musique pour qu'elle soit jouée, partagée, et si en plus cela implique une collaboration avec d'autres élèves, pour le jeu et pourquoi pas pour l'écriture et l'arrangement, c'est encore mieux.

Afin d'aider les élèves dans cette démarche, il est prévu que la personne qui assurera l'arrangement intervienne au moins une fois (deux si possible) par période durant l'année scolaire.

Voici une idée du contenu de ces séances, qui remplacent le cours de formation musicale :

- Travail sur les cadences : parfaite, rompue, ½ cadence, plagale : écouter, reconnaître, comprendre
- Travail sur la carrure : importance des groupes de 4, 8, 16 mesures dans la musique actuelle, notion de « question/réponse », reliée avec les cadences, formes simples (AB, AABA...)
- Jeux d'écriture :
 - o Exercices de type « chant donné » pour trouver une deuxième voix ou une basse
 - o Jeux de correspondance lettres/notes pour aider l'émergence d'idées créatives
 - o Inventer une mélodie sur une suite d'accords donnée
- Travail d'écoute et d'analyse :
 - o Trouver à l'écoute la tonalité d'une mélodie (si elle en a une). Placer les cadences.
 - o Écoute et commentaires sur les exercices et compositions réalisées.
 - o Recherche collective d'idées sur les voies à suivre pour harmoniser, orchestrer, modifier...
- Travail sur la partition : contenu, lisibilité, édition informatique. Une séance sera dédiée à l'édition sur MuseScore.

En Musique Actuelles Amplifiées :

Programme de 30' par élève, en condition de concert, comprenant un répertoire en combo + expression libre (création) + relevé et exécution d'un titre en autonomie.

PRIX DE LA VILLE ou PROJET PERSONNEL

LE CERTIFICAT DE MUSIQUE DE PRATIQUE EN AMATEUR

Le Diplôme de la Ville clôture le parcours général à l'École Municipale de Musique de Mouvaux – Gérard Roussel et se traduit par la réalisation d'un « Projet » artistique personnel.

L'élève doit concevoir, organiser et présenter une séance publique de 20 min, en s'assurant de l'ensemble des impératifs (lieu, communication, diffusion...).

L'établissement, sous la responsabilité de la Direction, prendra en charge les conditions matérielles et techniques de réalisation, en accord avec les choix de l'élève, en tenant compte également des contraintes de mise en œuvre.

L'élève recevra alors un Diplôme de la Ville de la part du Maire ou de son représentant, attestant de la qualité de sa pratique artistique et de son engagement assidu à la pratique amateur de la Ville de Mouvaux.

6- L'ACTION CULTURELLE

AUDITIONS ET CONCERTS

La diffusion des activités de l'E3M vient compléter l'offre culturelle de la Ville, en lien étroit avec les activités pédagogiques des élèves.

Cette programmation annuelle apporte une meilleure visibilité des activités de l'E3M, mais participe aussi au croisement des publics, à la valorisation des élèves à travers leurs prestations publiques et à la participation aux événements de la ville.

Ainsi, la majorité des restitutions publiques, comme les auditions, la Musique de Chambre, les orchestres, les groupes de Musiques Actuelles, font partie intégrante de l'organisation de l'E3M

Des auditions annuelles, par classe, défendues par tous les élèves, y compris en 1ère année, sont organisées et ouvertes à tous dans plusieurs lieux dans la Ville afin de sensibiliser différents publics (Résidence la Belle Epoque, l'Étoile -Scène de Mouvaux, Résidence autonomie le Vallon Vert, Bibliothèque pour tous...).

ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

L'E3M s'inscrit pleinement dans des actions de sensibilisation et de découverte de la musique sur son territoire, avec une volonté de les proposer à tous les publics, scolaires et autres.

Différentes actions sont déjà en place dans la Ville et tendent encore à se développer :

- Actions envers les crèches de la ville :

- Accueil des écoles de la ville, collèges :

- Auprès des Adultes :

- Auprès des Adultes Séniors :

PRATIQUES AMATEURS :

Plusieurs associations, en lien avec la musique, bénéficient de l'équipement de l'école de Municipale de Musique de Mouvaux – Gérard Roussel pour leurs pratiques artistiques. Les formations sous conventionnement sont :

- OHM Orchestre d'Harmonie de Mouvaux

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-



Ecole Municipale de Musique de MOUVAUX - Gérard Roussel

42 Boulevard Carnot
59420 Mouvaux
03 20 76 27 48

ecoledemusique@mouvaux.fr

www.mouvaux.fr